

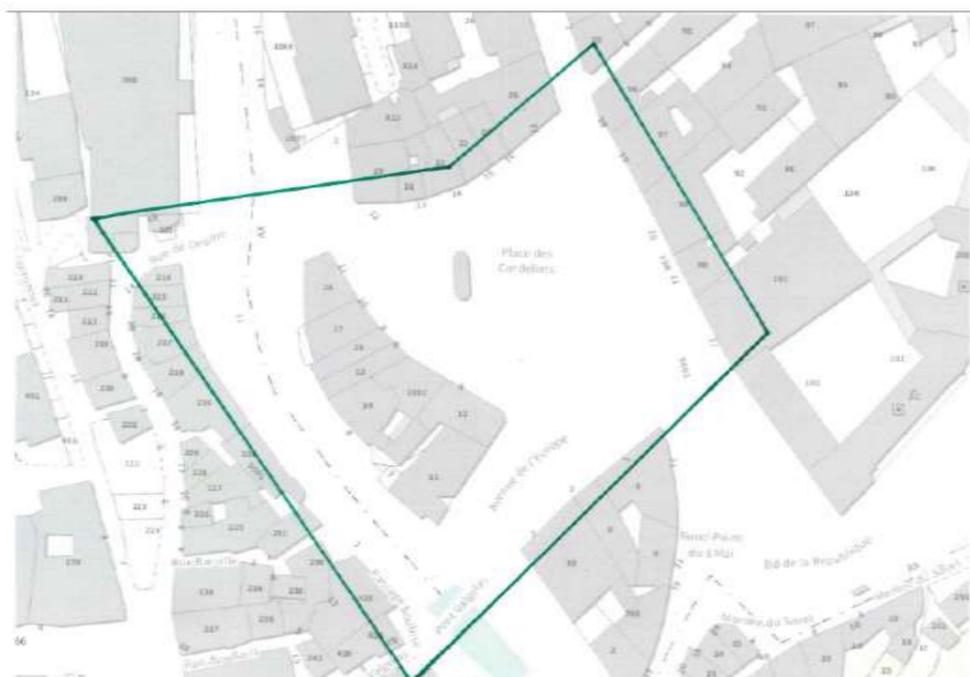
## TARIFS DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024

NATURE	MODE D'OCCUPATION	LIEU	UNITE	TARIF*	CRITERES
TRAVAUX	Benne, mobil-home, véhicule de chantier, etc.	Sur tout emplacement	Par m <sup>2</sup> et par jour	1,20 €	Les sinistres sont exonérés.
	Échafaudage	Sur tout emplacement	Par m <sup>2</sup> et par jour	1,20 €	Les sinistres sont exonérés.
	Grue	Sur tout emplacement	Par unité et par mois	400,00 €	Les sinistres sont exonérés.
COMMERCES SEDENTAIRES	Micro-signalétique	Sur trois carrefours <u>maximum</u>	Par lame sans bi-mât Par lame avec bi-mât	200,00 € 400,00 €	Les demandes seront validées au cas par cas par le service instructeur.
	Étalage, vitrine réfrigérée, présentoir de publicité, porte menu, distributeur de glaces, tout élément hors terrasse, etc.	Sur tout emplacement	Par m <sup>2</sup> et par an	22,51 €	/
	Terrasse de commerce	En zone 1 (cf. plan joint)	Par m <sup>2</sup> et par an	17,67 €	Uniquement au droit de la devanture commerciale sauf exceptions.
			OU par m <sup>2</sup> et par trimestre	6,62 €	
Hors zone 1	Par m <sup>2</sup> et par an	16,33 €			
	OU par m <sup>2</sup> et par trimestre	6,13 €			
COMMERCES NON SEDENTAIRES	Manège, attraction, théâtre de plein air, cirque...	Sur tout emplacement	Par m <sup>2</sup> et par jour ET par unité et par jour	0,31 € 18,02 €	Les événements organisés et/ou conventionnés par la commune sont exonérés.
	Forains marché de Noël (hors chalets)	Sur tout emplacement	Par ml et par jour	6,19 € avec électricité	Les demandes seront validées au cas par cas par le service instructeur.
	Forains ou commerçants non abonnés	Place de la Liberté et rue Montgolfier	AVEC ELECTRICITE : par ml et par jour	1,12 €	Les événements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire sont exonérés à hauteur de 3 fois/an.
			SANS ELECTRICITE : par ml et par jour	0,92 €	
	Forains ou commerçants abonnés	Place de la Liberté et rue Montgolfier	Par ml et par jour (13/trimestre et 52/an)	0,53 €	Les événements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire sont exonérés à hauteur de 3 fois/an.
			ET AVEC ELECTRICITE : Forfait par trimestre ET AVEC ELECTRICITE : Forfait par an	6,76 € 27,03 €	
Camion magasin	Uniquement sur certaines zones pré-définies (hors zone 1 et zones commerçantes périphériques)	Par unité et par jour	16,89 €	Les demandes seront validées au cas par cas par le service instructeur.	
Camion outillage	Sur tout emplacement	Par unité et par jour	78,63 €	/	
BANQUES	Transport de fonds	Sur tout emplacement	Par place et par an	600,00 €	/
DIVERS	Emplacement réservé à certains établissements de santé (laboratoires, pharmacies), exposition de véhicule à titre commercial et librairie	Place en zone bleue	Par place et par mois	50,68 €	Nombre de places limitée à 5% par zone de stationnement homogène et à 2 par pétitionnaire
		Sur tout autre emplacement	Par place et par mois	45,05 €	
	Emplacement taxis, ambulances, voiture auto-école, garage	Sur tout emplacement	Par place et par mois	28,15 €	/
	Concessionnaire	Sur tout emplacement	Selon délibérations spécifiques		
	Entreprise agissant pour le compte de la collectivité ou d'un bailleur	Sur tout emplacement	Par m <sup>2</sup> et par jour	Mode non soumis à tarification par la commune	
	Déménagement	Sur tout emplacement	Par place et par mois	Mode non soumis à tarification par la commune	
Banderole	Sur tout emplacement	Par unité	Mode non soumis à tarification par la commune		

\*Article D1611-1 (Modifié par Décret n°2017-509 du 7 avril 2017 - art. 1)

Le seuil prévu à l'article L. 1611-5 est fixé à 15 euros à l'exception des créances des établissements publics de santé pour lesquelles il est de 5 euros.

### CARTE DE L'AIRE PIÉTONNE DES CORDELIERS ZONE 1



Périmètre de la zone 1